

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mercredi 17 juillet 2013** à compter de **8 h 30**, procédant suivant convocation de la mairesse, madame Lucie F. Roussel et à laquelle sont présents: madame la mairesse Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillère, messieurs Donat Serres, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Yves Sénécal et madame Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

2013-07-304

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Benoît Fortier, à titre de directeur du Service de l'urbanisme, aux conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur général
Date d'embauche	19 août 2013
Conditions de travail	Selon le recueil des conditions de travail des employés cadres ainsi que la politique de rémunération en vigueur

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-07-305

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1341-E

ATTENDU l'avis de motion 2013-14 donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1341-E

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 095 000 \$
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU
PARC ÉMILIE-GAMELIN

tel que lu.

ADOPTÉE

2013-07-306

APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le système de pondération et d'évaluation, joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'appel d'offres concernant la réalisation d'un plan de conservation des milieux humides.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2013-07-307

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 35

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 17 juillet 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 juillet 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière